



ADET AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

4^{ème} Etage de l'Immeuble COOP

GANHI- COTONOU

Tél. : +229 53 22 22 22

E-mail : secretariat_adet@adet.bi

Contrat n° 2091/2023/PR/ADET/FP2E/DCMP/SP du 21/09/2023 « recrutement d'un consultant (cabinet) pour l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance des institutions et établissements de l'Enseignement et de la Formation Technique et professionnels (EFTP)

**COMPTE RENDU DU DEUXIEME ATELIER DE VALIDATION
DU RAPPORT D'ANALYSE DETAILLEE DE LA
GOUVERNANCE ACTUELLE DES INSTITUTIONS ET
ETABLISSEMENTS DE L'EFTP**

15 mars 2024

1. Contexte

L'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a recruté le cabinet SFERE pour l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance des institutions et établissements de l'Enseignement et la Formation Techniques et professionnels (EFTP). Le deuxième livrable de la mission est le rapport d'analyse détaillée de la gouvernance actuelle des institutions et établissements de l'EFTP soumis une deuxième fois par le consultant.

La commission technique de validation dudit livrable s'est réunie en atelier à la salle de réunion de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin à Cotonou, le vendredi 15 mars 2024. Ledit atelier fait suite à celui du 15 février 2024 qui avait émis un avis réservé sur le rapport diagnostic en recommandant la prise en compte de tous les amendements avant que la validation ne puisse être prononcée. Après la transmission d'une nouvelle version du rapport à l'ADET, une réunion d'échange avec le consultant a eu lieu le 12 mars 2024. L'ADET a montré à cette séance au consultant que les observations ne sont pas bien prises en compte. L'incohérence avec les TDR subsiste, mais le consultant est resté dans une logique d'auto satisfaction de son travail.

La liste de présence des participants au présent atelier est jointe en annexe.

A l'entame de la séance, le Directeur des Opérations, Monsieur Yacinthe GBAYE, prenant la parole au nom du Directeur Général de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour l'intérêt qu'ils accordent aux études commanditées par l'ADET. Il a rappelé, ensuite, le contexte de l'atelier qui devrait consacrer la validation des résultats du rapport diagnostic réaménagé proposé par l'équipe de SFERE.

Le présidium mis en place pour conduire les travaux est composé comme il suit :

- Président : ZINSOU Cosme Zinsou
- Modérateur : HOUINSOU Gbodja Martin
- Rapporteur : TODO Guy Candide

La méthodologie de travail a été indiquée par le président. Elle a consisté en une présentation du consultant, une lecture du contenu du livrable 2 tel que mentionné dans les TDR de l'étude, au recueil des interventions d'appréciation du rapport par les participants et la prise d'une décision sur la recevabilité du rapport en l'état.

2. Présentation du consultant

Le consultant a simplement fait part aux participants de la prise en compte des observations formulées lors du dernier atelier. Il a indiqué que les remarques qui exigent un travail plus précis notamment avec les acteurs du secteur privé (entreprises et branches professionnelles) ainsi que ceux des ministères sectoriels, seront affinées avec leur concours dès le démarrage de la phase d'élaboration du nouveau modèle.

Aussi a-t-il ajouté que cette possibilité d'affinement des éléments du rapport diagnostic est prévue par les TDRs de la mission (page 81). Et que ces éléments à approfondir durant la phase 2 de la mission sont mentionnés dans la troisième colonne du tableau contenu dans la note de suivi des observations.

3. Discussions pour observations et amendements

La lecture de la partie des TDR sur le contenu du livrable 2 a permis de rappeler les activités/tâches prévues ci-après :

- l'affinement des éléments du rapport de démarrage ;
- l'identification des faiblesses du cadre institutionnel et réglementaire pour une gestion autonome pédagogique, administrative et financière des établissements de l'ETFP ;
- la description des contraintes existantes dans le système ainsi que les textes et règlements qui posent un obstacle pour l'autonomie des établissements d'EFTP,
- l'identification du rôle actuel du secteur privé dans l'écosystème de l'EFTP et les contraintes qui limitent son implication dans la gestion des institutions et établissements d'EFTP ;
- la prise en compte des observations sur le rapport provisoire d'analyse détaillée.

La nouvelle version du rapport étant mise à la disposition des participants avant l'atelier, le président a invité les participants à formuler leurs nouvelles observations de fond. Les principales préoccupations et observations évoquées par les intervenants sont résumées dans le tableau suivant:

N°	Observations	Pages
1.	La prise en compte des observations pose problème du fait du renvoi de certaines d'entre elles en phase 02. Il s'agit notamment des observations 9 - 10 - 11 - 12 - 15 - 16 - 30 et 31 pour lesquelles les informations attendues sont fondamentales pour la pertinence du diagnostic même si des affinements sont possibles en phase 2.	
2.	La note de suivi produite par le consultant n'est pas pertinente car certaines observations mentionnées comme prises en compte ne le sont pas.	
3.	Le document met en avant des arguments à priori et stéréotypés et comporte assez de littérature sans lien avec des faits réels et pratiques. Les coquilles ne sont pas toujours entièrement corrigées. Les définitions données à l'intérieur de l'introduction retrouveraient mieux leur place dans un glossaire en annexe.	
4.	Il se pose toujours un problème de temporalité car le consultant a analysé plus de situations qui prévalaient avant l'élaboration de la SN-EFTP et de sa loi-cadre dont la production du présent rapport en examen n'est qu'une étape de mise en œuvre.	
5.	A la lecture de la table des matières, la structure du rapport ne reflète pas les résultats attendus de l'étude conformément au TDS validés par le commanditaire (page 11). Par ailleurs, le contenu de l'introduction est fragmenté avec des sous-titres et on se demande : – si le développement du concept de gouvernance est bien à propos à ce niveau ; – au titre 3, si les établissements ne sont pas concernés par la gouvernance ; – quel serait l'intérêt du titre 3.	3 et 4
6.	L'utilisation de certains concepts tels que « Mécanismes de gouvernance solides » reste une expression inappropriée prêtant à	8

N°	Observations	Pages
	confusion. On pourrait employer « des mécanismes efficaces, adaptés au contexte..... »	
7.	Le résumé exécutif fait 11 pages sur 91 pour un document de 91 pages au contenu peu adéquat par rapport à la commande Un effort davantage de synthèse est recommandé au consultant. Le rapport a tôt fait d'aborder des préconisations.	
8.	Le titre 1.2 doit analyser spécifiquement tous les AOF des ministères en charge de l'ETFP scolaire (MESFTP et MESRS) avec un zoom sur les autres ministères sectoriels qui sont impliqués pour qu'on aperçoive l'EFTP comme un système et non des sous-systèmes.	23 et 24
9.	Le titre 1.3 doit prendre en compte la gouvernance.	25
10.	Le titre 1.3 mérite d'être approfondi car ne se fonde que sur l'arrêté 402 qui n'est pas un texte organique de fonctionnement des établissements mais de désignation et de responsabilisation des responsables.	25 à 27
11.	Le titre 1.3.1 doit être introduit par la clarification du concept d'autonomie administrative. Idem pour les titres 1.3.2 et 1.3.3.	
12.	Les textes réglementaires énumérés ne sont pas organisés suivant un ordre hiérarchique des textes juridiques.	
13.	La dernière phrase de la page est ambiguë.	27
14.	Le titre 1.4.1 est inapproprié car il s'agit moins de quantité que de qualité.	28
15.	Au titre 1.4.1 le rapport persiste à ne pas aller au-delà des AOF pour voir si des dispositions d'application ne prévoient pas l'implication d'acteurs du secteur privé économique dans le fonctionnement.	28 et 29
16.	Assez d'institutions d'EFTP existent en dehors du MESTFP, l'étude devrait s'intéresser aux centres de formation professionnelle des autres ministères	
17.	Les attentes du secteur privé économique ainsi que celles de l'administration publique et des établissements ne sont pas ressorties dans le rapport	
18.	Il y a bel et bien un cadre réglementaire du PPP au Bénin, peut-être son opérationnalisation dans l'EFTP n'est pas encore effective. Le consultant n'a pas tenu compte de cela.	
19.	Le partenariat avec le secteur privé économique peut-il être effectif si les établissements vont aussi produire pour le marché ? C'est un questionnement à clarifier par l'étude.	
20.	Pourquoi un seul consultant vient pour la restitution et ne prend pas note des observations, alors que la présence d'autres membres de l'équipe pouvait l'aider à avoir une bonne présentation ainsi que d'autres explications.	

Après tous ces observations de forme et de fond et les questionnements, le consultant, appelé à intervenir, a pris acte des amendements tout en faisant un récapitulatif de ses engagements en quatre (4) points :

- le complément d'analyse des textes à faire ;

- le partenariat avec le secteur privé économique à étoffer ;
- l'autonomie de gestion des établissements à préciser ;
- la revue du document pour avoir une version finale.

Compte tenu du chemin qu'il reste à parcourir pour les autres livrables et de l'urgence de finaliser le rapport diagnostic qui est d'une importance capitale, il a été proposé la mise en place d'un comité technique pour accompagner le processus de finalisation du rapport diagnostic.

Il faut signaler qu'une responsable du cabinet SFERE a suivi en ligne l'atelier. Mais la qualité de la connexion ne lui a pas permis d'avoir un bon confort d'écoute. Toutefois, elle a pu faire une intervention par rapport à la proposition de comité technique. Elle a promis joindre le DG/ADET pour étudier la possibilité et les modalités de cet accompagnement au cabinet.

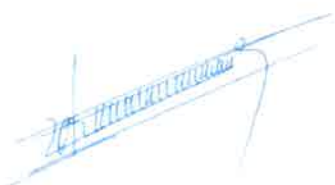
4. Conclusions et recommandations

Compte tenu de tout ce qui précède, les participants ont jugé unanimement que le rapport diagnostic ne peut pas être validé en l'état. **La recommandation forte qui s'est dégagée est la mise en place rapide du comité technique devant travailler avec le cabinet SFERE pour finaliser le rapport en prenant en compte toutes les observations de fond et de forme, en restructurant le document de sorte à faire ressortir clairement les points clés ci-après de la commande :**

1. l'identification des faiblesses du cadre institutionnel et réglementaire pour une gestion autonome pédagogique, administrative et financière des établissements de l'EFTP ;
2. la description des contraintes existantes dans le système ainsi que les textes et règlements qui posent un obstacle pour l'autonomie des établissements d'EFTP ;
3. l'identification du rôle actuel du secteur privé économique dans l'écosystème de l'EFTP et les contraintes qui limitent son implication dans la gestion des institutions et établissements EFTP.

Enfin, la clôture des travaux de l'atelier a été placée sous la responsabilité du Directeur des Opérations de l'ADET qui a remercié les participants pour l'assiduité et leurs contributions de qualité. Il a, pour finir, souhaité une bonne suite du processus afin de doter l'EFTP d'un modèle de gouvernance qui est la pierre angulaire de toutes les réformes de son écosystème.

Le Président



Zinsou Cosme ZINSOU

Le rapporteur



Guy C. C. TODO

ANNEXE : - LISTE DE PRESENCE



ADET AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

4^{ème} Etage de l'immeuble COOP
GANHI- COTONOU

Tél : +229 53 22 22 22

E-mail : secretariat@det-benin.bj

LISTE DE PRESENCE

Activité: Ateliers de validation du livrable 2 de l'élaboration du modèle de gouvernance

LIEU: CCIB

DATE: 15 Mars 2024

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement
1	Bountchehou Sophaou	VP/CPPA CMA-B	Coto-Nov	97193127	bountchehou@gmail.com	
2	SINSIN Koude Michael	ASER/Pdt	Colonu	965100	michael.sinsin@group.com	
3	AINASSOU Coffi	Personne Ressource	Zogbodomey	95528400	acoffi@group.com	
4	COSSOU-GIBETU Joseph	Personne Ressource	Ab-Calavi	96423692	cossoyoseph@gmail.com	
5	IRMINI AYOUSOU FELIX	COVER	COTONOU	97989802	irmini@evnemenue.com	
6	EGNONSE Hilaire	Provisseur LTP-PN	Porto-Nov	97540496 63100541	hagnonse@gmail.com	
7	HYLÉ A Marcellin	STR/CNCP-ETP	COTONOU	97317623	hylyeg@yahoo.com	
8	ADAGIBE Albert	SGM(GB)	COTONOU	97901644	adagibe1@gmail.com	

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement
9	AFFOMAI Y. Mathias	CT-SRP MESTEP	Cotonou	97166906	affomai@yahoo.fr	
10	ALLIHOBE FLENTIA P.	PREVISEUR LTA	Abidjan	95216725 66516323	allibo@protonmail.com	
11	FLEQUET Anne	DE CHER	Cotonou	66204745	aflequet@gmail.com	
12	MASSEBA Augustin	Président Ressources	Atomey Cotonou	97549000	augustinmasseba@gmail.com	
13	COBAYE Yacouba	DO/ART	Palau	9797208	ngbaye@victoria-bj.org	
14	de Souza Ephrem H. M.	Proviseur UTC	Cotonou	97984474	ephremde Souza@yahoo.fr	
15	AKPAKOUN Corentin Florian	Proviseur LYTEB	Bolicon	95176238	clakpaco@yahoov.fr	
16	TCHANDO S. Aaron	IGN	Cotonou	97679393	stclando@gmail.com	
17	AKOBERE Kon Jeanne	DES FFP	Cotonou	6242138	jakomobile@yahoo.fr	
18	ALLLEMON Valentin	CNFI	Cotonou	95343889	valentinallmon@gmail.com	
19	ALLLEMON NICOLE	RS/FPZEL INSSC	Cotonou	66191969 57218391	nicoleallmon@gmail.com	
20	GODJO Jean Flore	DES FFP/LTA	Cotonou	51208000	godjoflore45@gmail.com	
21	BOKOVON Evgenie Y.	chambre intégré départementale	Ouémé	66311466	bokovon.evgenie@gmail.com	

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement
22	1-KIZANENS Marcelin B	Elu CCB	Cotonou	9680 0193	marcelin_kizanens@gmail.com	
23	TOKOGNON Jacques	Elu CCB	Lokossa	9760 0224	tokognonjacques@gmail.com	
24	ZINSEU Cosme-Zinsou	Préf. Commission Formation ENP Bénin	Cotonou	9537 53 53	cosme_zinsou@yahoo.com	
25	HC UNIFORME Exchange Zinsou	ICV II / II (CPI)	Cotonou	9779 6331	hounkponssou@yahoo.com	
26	TODO Guy Candide	C/Pres / Pres	Cotonou	9750 4346	t.guy@yahoo.fr	
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						